

**PROCÈS-VERBAL
RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU
TENUE AU 102, RUE DE LA FABRIQUE
A 19h 30
LE 27 MAI 2009**

Sont présents:

Messieurs Stéphane Bernard, Claude Brochu, Jacques Comtois, siégeant sous la présidence de madame Lyne Audet

Sont également présents:

Madame Nathalie Bonnet, monsieur Éric Bessette, ainsi que monsieur Yvon Tardy, inspecteur municipal agissant comme secrétaire de la réunion.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Stéphane Bernard, et unanimement résolu que l'ordre du jour est accepté tel que rédigé.

ACCEPTATION DU RAPPORT DU 22 AVRIL 2009

Il est proposé par monsieur Jacques Comtois, et unanimement résolu que le rapport du 22 avril 2009 est accepté tel que rédigé.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE; ÉRIC BESSETTE

Considérant la nouvelle demande de dérogation mineure de monsieur Éric Bessette relativement à un projet visant à implanter un garage détaché à 6 mètres de la ligne de recul avant;

Considérant que la marge de recul avant minimale est de 7.5 mètres;

Considérant le plan d'implantation déposé par monsieur Roch Mathieu, arpenteur géomètre;

Considérant que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a déjà acceptée une demande du même ordre dans une situation similaire.

Il est proposé par madame Lyne Audet et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation.

P.I.I.A. FRANCOIS DE LASALLE

Considérant la demande de permis de construction de monsieur François De Lasalle de construire une résidence sur le lot 47-103 du cadastre de St-Marc;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le garage attaché est implanté à 1.8 mètre en avant d'une partie de la façade du bâtiment;

Considérant que messieurs Jacques Comtois et Stéphane Bernard juge que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Considérant que madame Lyne Audet et monsieur Claude Brochu considère que le critère g) indiquant la prépondérance de la partie habitation sur l'automobile, n'est pas respectée.

Considérant l'égalité des votes des membres du comité;

Il est proposé par madame Lyne Audet, et unanimement résolu que le comité demande au conseil municipal d'évaluer la portée dudit critère P.I.I.A. ;

P.I.I.A. YANNICK GILBERT

Considérant la demande de permis de construction de monsieur Yannick Gilbert de construire une résidence sur le lot 47-39 du cadastre de St-Marc;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur Jacques Comtois, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation;

POLITIQUE DE LA FAMILLE

Considérant l'élaboration d'une politique familiale pour la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, les membres du comité analysent les différents articles proposés par le conseil municipal.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Claude Brochu, et unanimement résolu que l'assemblée est levée.

Il est 21h 45

Yvon Tardy
Inspecteur municipal

Lyne Audet
Présidente